



Séance du conseil municipal mardi 30 septembre 2025

Procès-Verbal

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAU Philippe, M. LIAUD Éric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, M. DOUBLET Jean-Pierre, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa,

Excusés ayant donné procuration : Mme CLAISSE Laurence à Mme PETIT Dominique, M. GAUTHIER Didier à Mme SABOURAUD Nathalie, M. ROULLAND Alain à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAU Patrick à M. OURTAU Philippe, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès à M. BRIAND Pierre Yves

A été nommé secrétaire : M. NAU Pierre

Préalablement à l'ouverture du conseil municipal, M. le MAIRE rend hommage à M. Patrick BALUTEAU par la lecture du texte suivant :

« C'est avec beaucoup de tristesse et une grande émotion que nous avons appris le décès le 2 septembre de notre collègue, Patrick BALUTEAU. Élu conseiller municipal en 2020, il n'était pas pour autant novice, puisque déjà conseiller de 1989 à 2001 dans l'équipe de Marcel TRUFLANDIER, et adjoint au cours de son second mandat, il avait acquis une expérience solide pour être un participant actif des commissions vie associative et finances, et pour faire entendre sa voix lors des débats. Toujours loyal et dévoué, il envisageait tout naturellement de solliciter un nouveau mandat en 2026.

Bien connu à Châteaubernard, Patrick était une personnalité généreuse et engagée, aussi bien dans la vie communale que dans les associations où il a apporté un sens aigu du bénévolat.

Membre actif de l'équipe dirigeante du club de football castelbernardin, dont il a assuré la présidence plusieurs années, il s'occupait tout particulièrement des plus jeunes, à qui il a inculqué le sens du sport et du savoir vivre sur les terrains ; des notions de la plus haute importance à ses yeux. Au comité de jumelage, il siégeait au bureau, toujours prêt pour organiser des événements, et donnait de son temps pour accueillir nos amis allemands, encore tout récemment. Son engagement était ancien, puisqu'il avait commencé avec les parents d'élèves en arrivant à Châteaubernard au début des années 80.

De Patrick, nous garderons le souvenir d'un homme engagé, disponible, possédant un sens aigu du bénévolat et, par cet hommage, nous voulons le remercier pour sa participation constante et

désintéressée au service de la commune. Je vous invite à observer une minute de silence en son honneur. »

Une minute de silence est observée.

À 21 h 05, M. le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture des pouvoirs et désigne Monsieur Pierre NAU secrétariat de séance.

1. Installation de Monsieur Jean-Pierre DOUBLET

M. le MAIRE - souhaite, au nom de tous les élus, la bienvenue à Monsieur Jean-Pierre DOUBLET.

2. Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 19 juin 2025

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - expose que, page 11 il y eu une mauvaise interprétation en ce qui concerne la lecture de la lettre de M. TRUFLANDIER ; ce n'est pas M. TRUFLANDIER qui a proposé que M. FAYEMENDIE soit nommé Maire honoraire mais l'inverse.

M. le MAIRE - estime que M. FAYEMENDIE n'a pas été assez explicite dans ses propos.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - indique être très sensible à la commémoration du 18 juin et rappelle que la date concernant la commémoration des Justes est le 20 juillet ; pour les résistants, la journée nationale de la Résistance est le 27 mai.

- ajoute que les résistants ne sont pas des terroristes contrairement à ce que disaient les Allemands.
- souhaite que le procès-verbal du 19 juin soit modifié ;

M. le MAIRE - répond que ses remarques figureront sur le procès-verbal du présent conseil.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

<u>Contre</u>	<u>2</u>	<u>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</u>
<u>Abstention</u>		
<u>Pour</u>	<u>25</u>	

3. Validation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 1^{er} juillet 2025

Aucune remarque.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

<u>Contre</u>		
<u>Abstention</u>	<u>2</u>	<u>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</u>
<u>Pour</u>	<u>25</u>	

4. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Aucune remarque.

5. Autorisation à Monsieur le Maire de signer les conventions relatives à l'entretien de l'espace public communal

- M. Pierre NAU - explique qu'il s'agit d'une convention en partenariat avec des riverains souhaitant assurer l'entretien de leur trottoir.
- précise que cette convention est à double sens : à charge pour les riverains de maintenir leur trottoir en état de propreté et aux services techniques de ne pas couper la végétation qui aurait été plantée.
- M. le MAIRE - souligne que ce genre d'incident est déjà arrivé.
- M. Pierre NAU - ajoute qu'un macaron, pour signaler cette intention et optimiser le travail des services techniques, sera apposé chez les riverains concernés.
- M. le MAIRE - appuie sur le fait que cette convention fixe ce qui est attendu des riverains et les obligations de la commune.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - répond qu'il y a beaucoup de riverains qui n'ont pas attendu cette convention et que, depuis 53 ans, il entretient le devant de sa propriété et rue Albert Schweitzer et n'a pas besoin de convention.
- considère que l'article 6 n'est pas assez clair, et qu'il sous-entend que les agents de la ville seraient sous la responsabilité des riverains.
- souligne que, bien que la fiscalité de la commune reste limitée en comparaison avec d'autres communes, les administrés payent des impôts et sont en droit d'attendre un entretien régulier.
- ajoute qu'il n'y a plus que deux entretiens complets par an et déplore le peu d'intervention des services techniques notamment en ce qui concerne le nettoyage des avaloirs.
- M. Philippe OURTAU - répond que c'est faux.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande à ce que soit pris en considération ce qui est dit.
- M. le MAIRE - reconnaît que, pendant quelques semaines, il y a eu un manque d'entretien, en raison notamment de l'absence d'agents.
- M. Philippe OURTAU - souligne que ce problème est récurrent tous les ans, en mai et juin.

M. le MAIRE - déclare que ce serait plus facile avec le recrutement de cinq agents supplémentaires.

- souligne que la commune n'est ni sale, ni à l'abandon.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande s'il est nécessaire de signer la convention si nous faisons déjà l'entretien

M. le MAIRE - rappelle qu'il n'y a aucune obligation.

M. Pierre NAU - ajoute que la démarche repose sur le volontariat.

M. Le MAIRE - précise que cela permettra aux agents communaux d'éviter toute erreur d'intervention.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - indique qu'il ne revient pas aux riverains de nettoyer les avaloirs et les caniveaux.

M. Philippe OURTAU - précise que cette convention ne concerne pas l'entretien des avaloirs et des caniveaux et rappelle que ce sont les riverains eux-mêmes qui ont demandé la mise en place de cette convention.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rapporte que les arbustes ne sont pas entretenus.

M. le MAIRE - souligne que le sujet exposé concerne la signature de la convention et que si M. FAYEMENDIE a des remarques, il peut venir en commission cadre de vie pour en discuter plus longuement.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	1	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE</i>
Abstention		
Pour	26	

6. Garantie d'emprunt Châteaubernard rue du Dolmen – Construction de 24 logements locatifs sociaux

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - fait remarquer que des constructions s'implantent sur des espaces communautaires et la municipalité perd la maîtrise de son territoire.

- se questionne sur la cohérence des infrastructures de la plaine des Vauzelles.

- ajoute que les riverains sont très inquiets de l'augmentation du nombre d'habitations et, par conséquent, du trafic de véhicules d'autant qu'aucune infrastructure adaptée n'a été aménagée.

- fait remarquer que, en tant que membre de la commission PLU, il n'a participé à aucune réunion au cours des six dernières

années et souligne que l'aménagement de ces espaces aurait pu y être examiné.

M. le MAIRE - explique que la plaine des Vauzelles a été conçue pour accueillir des activités de loisirs et des habitations et qu'il n'y a pas lieu d'avoir plus de voirie car elle est suffisante.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - regrette, qu'à certaines heures, ce site soit engorgé par une circulation de plus en plus dense.

- relève la dangerosité du site et le désordre observés à proximité du bar à bière, où les automobilistes se stationnent n'importe comment.

- déplore l'absence de giratoire.

M. le MAIRE - répond qu'il y en a trois dans ce secteur.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - souligne qu'aucun ne se situe au sein de cette zone.

M. le MAIRE - déclare que la voirie ne sera ni élargie ni transformée ; les usagers doivent apprendre à rouler plus lentement en zone urbaine.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - trouve dommage, en fin de mandat, qu'il n'y ait pas eu de travail collectif.

M. le MAIRE - affirme qu'il y a eu un travail sur le PLUI

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - qualifie le PLUI d'escroquerie.

M. le MAIRE - constate plutôt un apaisement de la circulation et une meilleure qualité de vie dans la zone urbaine.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre

Abstention

Pour 27

7. Demande de fonds de concours à Grand Cognac dans le cadre du règlement de fonds de concours permettant de verser une partie de la Dotation de Solidarité Communautaire en investissement

Aucune remarque

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre

Abstention

Pour 27

8. Autorisation à M. le Maire de signer une convention de servitude de passage de canalisations avec ENEDIS

Aucune remarque.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

<u>Contre</u>
<u>Abstention</u>
<u>Pour</u> 27

9. Autorisation à M. le Maire de signer une convention avec M. le Maire de la ville de Cognac dans le cadre d'une participation financière aux frais de fonctionnement de la classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)

Aucune remarque.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

<u>Contre</u>
<u>Abstention</u>
<u>Pour</u> 27

10. Autorisation à M. le Maire de signer une convention avec M. le Maire de la ville de Cognac dans le cadre de la fourniture de végétaux

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si les végétaux sont des fleurs ou des arbustes.

M. Philippe OURTAAU - répond qu'il s'agit de plantes pour massifs.

<u>Contre</u>
<u>Abstention</u>
<u>Pour</u> 27

11. Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents d'agents techniques (pôle technique, scolaire et restauration scolaire) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Aucune remarque.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

<u>Contre</u>
<u>Abstention</u>
<u>Pour</u> 27

12. Admission en non-valeur

M. Michel DAMY

- informe qu'il n'y aura plus de vote d'admission en non-valeur pour les sommes inférieures à 100 €. Conformément à la délibération de janvier 2024, ces admissions seront désormais présentées sous forme de décision.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - estime que la collectivité n'a pas de temps à perdre pour des montants si faibles mais qu'il conviendrait de poursuivre les entreprises qui laissent des ardoises beaucoup plus conséquentes.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	1	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE</i>
Pour	26	

13. Ville de Châteaubernard – Décision modificative n°1

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
Abstention		
Pour	25	

14. Ville de Châteaubernard – Décision modificative n°2

Aucune remarque.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
Abstention		
Pour	25	

15. Ville Châteaubernard – Décision modificative n°3

Aucune remarque.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	2	<i>M. Jean-Claude FAYEMENDIE, Mme Laëtitia GANTNER FEITO</i>
Abstention		
Pour	25	

16. Information décision modificative n°1 – SPIC de Châteaubernard

17. Information décision modificative n°2 - SPIC de Châteaubernard

M. Pierre NAU

- explique que, lorsque le SPIC a été créé, la trésorerie avait conseillé d'affecter 200 000 € en investissement alors que seuls 100 000 € avaient été inscrits.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande à combien revient, le kilo de tomates à la commune.

M. le MAIRE

- répond ne pas avoir l'information à l'instant T mais que la réponse lui sera communiquée.
- s'étonne que M. Jean-Claude FAYEMENDIE ne s'intéresse qu'à cet aspect et ne pense pas qu'il soit vénal à ce point.
- rappelle que le projet a pour objectif l'intérêt des enfants.

18. Information sur la fixation de la durée d'amortissement des biens affectés au SPIC - Plan comptable M4

19. Acquisition d'un bien immobilier situé 2 rue des Hêtres à Châteaubernard – parcelle cadastrée AV 206

M. Le MAIRE

- expose que la pénurie de médecins préoccupe toutes les communes.
- ajoute que, depuis plusieurs années, la municipalité cherche des moyens pour attirer des médecins.
- explique que la maison voisine du cabinet médical avait été mise en vente à un prix prohibitif il y a deux ans et qu'il n'osait espérer avoir l'opportunité que ce bien soit remis en vente à un prix raisonnable.
- informe qu'une proposition a été faite à 168 000 €.
- explique que le projet de santé sera élaboré par les médecins en collaboration avec l'ARS et Grand Cognac.
- précise que les professionnels de santé rattachés à la maison de santé pluridisciplinaire ne seront pas nécessairement implantés dans les locaux de celle-ci.
- précise que, dès demain, l'aménagement de cette maison va être étudié pour que les travaux puissent se faire rapidement et que la maison de santé pluridisciplinaire soit disponible dans un délai d'un an environ.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rappelle que, dans la dernière chronique de son groupe, il avait été fait mention, de l'inquiétude quant au manque de médecins sur la collectivité.

- ajoute que des spécialistes sont déçus de l'accueil de l'agglomération de Grand-Cognac et que les élus sont là pour les entendre et les aider.

- déplore qu'il faille que les médecins aillent se former à l'étranger et que, sans ceux de nationalité roumaine ou marocaine, il faudrait fermer les hôpitaux.

M. le MAIRE - interrompt M. FAYEMENDIE qui s'éloigne du sujet.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande s'il est envisagé également l'achat du cabinet actuel.

M. le MAIRE - indique que la collectivité, au sens large, pourra être amenée à acheter cet ensemble immobilier composé de deux maisons d'habitation qui peuvent, en cas de risque de départ des médecins, avoir une autre affectation sans nécessiter un investissement important.

- souligne que, par rapport à l'enjeu, l'investissement n'est pas risqué.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - fait remarquer qu'une fois formés et leurs études remboursées, les médecins risquent de quitter la commune.

M. Le Maire - fait remarquer que la commune a la chance d'avoir deux médecins qui assurent la formation.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande s'il y aura des spécialistes.

M. Éric LIAUD - précise que l'accueil de spécialistes nécessite des entrées et salles d'attente distinctes et qu'il faut l'aval de l'ordre des médecins.

M. le MAIRE - souligne que l'important, c'est de permettre aux médecins d'accueillir des jeunes.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - se demande ce que fait l'agglo.

M. le MAIRE - répond qu'elle accompagne les médecins dans la rédaction du projet de santé avec l'ARS.

Ne prend pas part au vote Mme Gladys MACOIN.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention	1	<i>M. Patrick BERTRAND</i>
Pour	25	

20. Attribution de subventions associatives

Subvention de fonctionnement 2025	Demande	Sollicité	Proposé
Les Castelbaladins	Fonctionnement	1 800 €	1 200 €

Aucune remarque.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre
Abstention
Pour 27

Subvention de fonctionnement 2025	Demande	Sollicité	Proposé
Comité des Fêtes de Châteaubernard	Fonctionnement	3 000 €	3 000 €

Aucune remarque.

Ne prennent pas part au vote Mesdames Gladys MACOIN et Amandine PERDRIAUD.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre
Abstention
Pour 24

Subvention de fonctionnement 2025	Demande	Sollicité	Proposé
Gymnastique Volontaire de Châteaubernard	Fonctionnement	1 000 €	1 000 €

Aucune remarque.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre
Abstention
Pour 27

Subvention de fonctionnement 2025	Demande	Sollicité	Proposé
Comité des Œuvres Sociales du personnel de la ville de Châteaubernard	Fonctionnement	5 200 €	5 200 €

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande comment est utilisée cette subvention.

Mme Christel GOMBAUD - explique que ce montant proposé est le même depuis plusieurs années et qu'il sert principalement à l'organisation de l'arbre de Noël.

- informe du renouvellement complet du bureau cette année : présidente Mme Elise RIFFAUD, trésorier M. Jérôme DATCHARY, secrétariat : Mme Séverine BIARROTTE.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre

Abstention

Pour 27

Subvention de fonctionnement 2025	Demande	Sollicité	Proposé
AFM Téléthon	Fonctionnement	Générique	0 €

Aucune remarque.

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre

Abstention

Pour 27

Subvention de fonctionnement 2025	Demande	Sollicité	Proposé
Développement Réseaux 16	Fonctionnement	Générique	0€

M. Le Maire soumet le rapport au vote :

Contre

Abstention

Pour 27

21. Questions diverses

21.1 Quelle est la politique de notre commune en matière de gestion des animaux errants, chiens, chats, etc. ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - signale être régulièrement interpellé à ce sujet, la SPA ne gère pas les chats et la police municipale a répondu qu'elle ne s'en occupait pas non plus.

M. le MAIRE - rappelle que la commune est adhérente au syndicat de la fourrière.

M. Michel DERAND - précise que l'appel d'offres concernant les chats a été infructueuse.

M. le MAIRE - demande à M. Jean-Claude FAYEMENDIE s'il a une solution à apporter.

Mme Christel GOMBAUD - expose que les associations qui s'occupent des chats sont plus que débordées en raison du nombre important de portées. Certains parlent d'incidence du réchauffement climatique sur la reproduction animale.

M. le MAIRE - indique que, pour les chiens, l'élu d'astreinte est régulièrement sollicité. Dans ce cas, il dépose le chien au chenil des services techniques ; la police municipale tente d'identifier le propriétaire qui peut, le cas échéant, peut être verbalisé en cas de récidive.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - propose à M. le Maire de travailler sur ce problème au conseil départemental.

- demande à M. le Maire ce qu'il ferait s'il trouvait cinq chatons dans son jardin.

M. le MAIRE - répond qu'il a connu cette situation, qu'il en a gardé deux et que les trois autres sont morts.

- propose la mise en place d'un concours d'idées pour résoudre ce problème.

M. Michel DERAND - signale que deux pistes sont à l'étude mais que rien n'est encore arrêté.

21.2 Monsieur le Maire suite à une succincte présentation du rapport du centre de gestion des collectivités locales, concernant plusieurs plaintes de membres du personnel municipal dans le cadre de leur travail, je souhaite en tant qu'élu prendre connaissance de son contenu

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rappelle avoir trouvé insupportable la présence d'affiches sur les portes de certains bureaux.

- déclare n'avoir jamais connu cela dans l'administration.

- M. le MAIRE
- réexplique que, suite à la procédure, il aurait pu conduire lui-même une audition pour essayer d'y voir clair, mais qu'il a préféré confier cette enquête au centre de gestion.
 - expose que cette enquête, assez poussée, a été suivie d'un rapport confidentiel détaillé. Ce rapport était à destination de l'autorité territoriale et qu'il est hors de question qu'il soit communiqué à qui que ce soit.
 - rappelle que la synthèse et la conclusion ont déjà été faites officiellement en conseil municipal et que M. FAYEMENDIE devra se contenter de sa parole.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - répond : « sauf s'il y a une plainte »

- M. le MAIRE
- rappelle qu'il n'y a rien de judiciaire dans ce dossier.

21.3 Quels aménagements publics pour les futurs HLM des Vauzelles ?

Sujet déjà abordé au point n°6 du présent compte-rendu.

21.4 Conditions du remboursement à la commune par son assurance suite à sa condamnation par le Tribunal Administratif et sur les éventuelles conséquences tarifaires

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande si l'assurance a remboursé le montant de l'amende.

- M. le MAIRE
- indique que, lorsqu'il a porté l'information en conseil municipal, l'assurance avait déjà procédé au remboursement des condamnations financières et cela, sans répercussion financière sur le contrat d'assurance.

21.5 Il m'a été signalé, à plusieurs reprises, le manque de protection de nos agents communaux travaillant au bord de la voirie. Qu'en est-il du matériel mis à leur disposition ?

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - rapporte qu'il a été signalé à Mme GANTNER-FEITO que des agents en charge de l'entretien de la voirie ne travaillaient pas en toute sécurité.

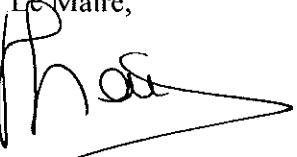
- M. le MAIRE
- assure que tous les agents sont dotés de l'équipement complet de sécurité de la tête aux pieds mais que certains s'en sont peut-être affranchis.
 - rappelle que, dans ce type de situation, il convient d'en référer immédiatement aux services techniques.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare ne pas souhaiter faire de délation sur le personnel.

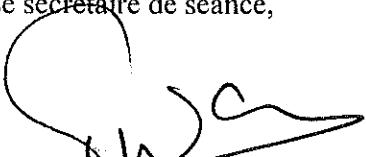
- M. le MAIRE - insiste sur le fait qu'il faut être attentif à cela car il y va de la responsabilité du Maire vis-à-vis des agents municipaux.
- Mme Nathalie SABOURAUD - a constaté le stationnement dangereux de véhicules de la mairie sur la route alors qu'un parking est disponible à proximité.
- M. le MAIRE - demande si le problème est la tenue des agents ou l'absence de panneaux.
- Mme Laëtitia GANTNER-FEITO - répond qu'elle a elle-même constaté l'absence des panneaux annonçant l'intervention ; ce qui représente un danger pour les agents.
- M. Philippe OURTAAU - souligne que les agents sont formés sur les consignes de sécurité à appliquer.
- M. Le MAIRE - ajoute qu'un rappel sera fait à tous les agents.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demande quel est le bilan de la mise en place de la zone de circulation à 30 km/h, car tout le monde s'en plaint.
- M. le MAIRE - considère que M. FAYEMENDIE n'est pas d'une parfaite bonne foi car, les personnes avec qui il a pu échanger sont globalement très satisfaites de cette initiative.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - invite les élus à aller voir à combien roulent les automobilistes rue du Commerce.
- M. le MAIRE - estime que la généralisation de la mise en place des 30 km/h sur la commune apaise le rythme de circulation et de ce fait, réduit le risque accidentogène.
- M. Éric LIAUD - demande comment il est possible de prendre les comportements inciviques en flagrant délit.
- a constaté ce jour que, malgré la mise en place de plots au début du chemin du Breuil, des personnes prennent le sens interdit.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - précise que les trottinettes roulent à 50 km/h et il n'y a personne pour les arrêter.
- M. le MAIRE - ajoute que ces moyens de locomotion sont utilisés sans aucune protection.
- M. Jean-Claude FAYEMENDIE - dénonce la défaillance des législateurs face à la circulation de ces engins.
- M. le MAIRE - rappelle que M. François BONNEAU avait porté haut et fort le projet du port obligatoire du casque pour les trottinettes mais que cela a été rejeté.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - remercie M. le MAIRE pour son attention.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 H 25.

Le Maire,

Pierre Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,

Pierre NAU

